



Peut on consulter le kbis d'une entreprise?

Par **dounia**, le **07/08/2008 à 09:18**

Bonjour,
voila peut on consulter le kbis d'une société, est ce payant?
Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **07/08/2008 à 09:24**

Deux possibilités:

Soit vous vous présentez au greffe du Tribunal de commerce le plus proche de chez vous qui vous délivrera une copie de ce Kbis contre un montant proche de 4.5 euros.

Soit vous demander une copie via le site www.infogreffe.com.

Il existe également des sites qui donnent certaines informations, sans que toutes les mentions du Kbis ne soient reprises comme www.societe.com

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etchevery-avocat.com

Par **dounia**, le **07/08/2008 à 10:34**

merci Etcheverry

Je peux éventuellement écrire au tribunal de commerce? car c'est un peu loin de mon lieu de résidence.(500km)

Je constate que sur infogreffe, pour recevoir le dossier c'est un peu cher 56.01..euros , est ce le même prix pratiqué par le tribunal, s'il m'envoient les documents demandés?

Encore Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **07/08/2008 à 12:39**

Vous pouvez directement les appeler pour leur demander combien coûte un envoi et quelle est la procédure à suivre (certains greffe exigent le remboursement des frais d'envois, qui diffèrent selon l'importance du dossier).

Sauf erreur de ma part, chaque greffe de Tribunal dispose de sa propre grille tarifaire.

Le coût de 56.01 euros s'explique car vous avez demandé le dossier complet (qui comprend les actes déposés et certains documents de comptabilité), ce qui est différent d'un simple Kbis (qui ne comprend que deux, ou trois feuilles...)

Restant à votre disposition,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Par **dounia**, le **07/08/2008 à 13:15**

merci à vous ETCHEVERRY

Vais les appeler

bonne journée..